

**NORMANDIE EQUINE VALLEE**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-20

**REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023**  
**CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Réunis le 20 septembre 2023 à 13h30 en visio conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ .

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Florence MAZIER et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

\*\*\*\*\*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-5 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2010 autorisant la création du Syndicat Mixte HIPPOLIA renommé Normandie Equine Vallée ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte ;

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer une Commission de délégation de service public appelée à se réunir à l'occasion de la passation de contrats de concessions ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat mixte a la faculté de désigner une Commission de délégation de service public permanente qui sera appelée à se prononcer pour la totalité des procédures de passation de contrats de concessions ;

**Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du rapport de la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer une Commission de délégation de service public permanente.

**DECIDE**, conformément à l'article L.1411-5 précité, que la Commission de délégation de service public soit composée de la Présidente du Syndicat mixte et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants appelés à siéger à la Commission de délégation de service public, lesquels seront élus, au scrutin de listes, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**DECIDE** de procéder à l'élection de 5 titulaires et de 5 suppléants appelés à siéger à cette dernière. Sont ainsi désignés :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Patrick JEANNENEZ</li><li>2. Patricia GADY DUQUESNE</li><li>3. Audrey GADENNE</li><li>4. Serge TOUGARD</li><li>5. Julie BARENTON GUILLAS</li></ol>
<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Sophie DE GIBON</li><li>2. Christine EVEN</li><li>3. David FONTAINE</li><li>4. Sophie GAUGAIN</li><li>5. Antoine CASINI</li></ol>

**PREND ACTE** que la Présidente de la Commission de délégation de service public sera la Présidente du Syndicat Mixte.

La Présidente du syndicat mixte

Malika CHERRIERE